Question (art. 59 RGC)

A compléter par la Chancellerie lors de la réception du document	**23.9.2025**	**18 :00**

Auteur-e(-s) prénom, nom, parti/groupement : Charles Constantin, PLR

Titre : Stratégie du Conseil communal par rapport aux zones 30 km / h dans le périmètre de Laténa

Contenu : La création et le développement des zones à 30 km/h en milieu urbain se répand pour des raisons de sécurité routière et de qualité de vie.

Développement :

La vitesse de 30km/h sur certains tronçons se justifier quelquefois pour des raisons de sécurité routière et de qualité de vie.

Mais très souvent, ces décisions se font au détriment des automobilistes qui font face à une augmentation des temps de trajet et à une gêne dans leurs déplacements quotidiens. La fluidité du trafic s'en ressent. L'harmonisation des politiques urbaines (cohabitation des zones de zones à 30, à 50 voire à 20 km/h) tient de la gageure. Elle est trop souvent incompréhensible pour les automobilistes et génère des amendes qui suscitent l'ire d'automobilistes mus en vaches-à-lait.

Récemment, le Conseil communal de Laténa a dû revenir sur une décision de réduire la vitesse à 30 km/h à la Maigroge à St-Blaise. En avril, il avait publié un arrêté dans la Feuille officielle annonçant son intention de ne pas maintenir le 50 km/h sur cet axe, une fois les travaux de rénovation terminés.

Le Conseil communal peut-il nous informer sur sa conception de la mobilité des transports individuels motorisés dans le périmètre de Laténa et sur sa systématique pour déterminer les vitesses sur les divers tronçons routier qui font Laténa. Quelle est sa marge de manœuvre ? Et comment s'y emploie-t-il pour l'utiliser ? Le fait-il en concertation avec les automobilistes ou avec d'autres groupes d'intérêts ? Comment fait-il pour réduire au maximum les incohérences ? En cas d'échec de la mesure, après combien de temps peut-il revenir à une situation antérieure ?

Auteur-e ou premier-ère signataire prénom, nom (obligatoire) :	Signature (obligatoire) :
Charles Constantin	

Autres signataires prénom, nom :	**Autres signataires suite** prénom, nom :